

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°18-1-18

-----

CULTURE

-----

Ecole de Musique

-----

Tarifs

Année 2018-2019

Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN  
Adjoint au Maire

Concernant la tarification des études musicales de l'année 2018-2019, l'Adjoint délégué à la Culture, en concertation avec le Directeur de l'Ecole de Musique, préconise l'application des tarifs annuels de la façon décrite ci-après.

1. Les frais d'inscription sont fixés à 35 € par élève.
2. Le tarif de formation musicale est maintenu à 50€.
3. Les tarifs de formation instrumentale sont modifiés :
  - a. Pour les instruments d'Harmonie (Liste 1), le tarif passe à 108 € quel que soit le cycle.  
Le tarif de la pratique complémentaire de la batterie jazz pour les élèves qui suivent les cours de percussions, est égale au tarif du cours d'instrument (Liste 1) majoré de 50%.
  - b. Pour les autres instruments (Liste 2) (piano, guitare et violoncelle), le tarif s'élève à :

234 € pour le cycle 1,

266 € pour le cycle 2,

Le tarif reste à 300 € pour le cycle 3.
4. Le tarif de location d'instrument est inchangé à 120 €.
5. Les tarifs des cours de Musique Actuelle et Jazz sont modifiés à 234€

Les réductions et les majorations tarifaires s'appliquent de la manière suivante :

1. Pour les familles comptant plus de 2 élèves (même nom, même adresse), le tarif de la formation musicale et le tarif de la formation instrumentale sont réduits de moitié à partir du troisième élève.
2. Les familles qui ne paient pas d'impôt sur le revenu (QF < ou = à 900 €) ont une réduction de 50% sur le tarif de la formation instrumentale.  
(Présentation de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017).
3. Les membres de l'Harmonie Municipale qui participent assidûment aux répétitions, concerts et cérémonies patriotiques bénéficient d'une réduction de 75% sur leur cours d'instrument à partir de la 2<sup>ème</sup> année de participation à l'orchestre.  
Les élèves qui sont sollicités pour participer à l'Harmonie et qui, sans l'accord du directeur s'y refusent, devront payer leurs cours au tarif de la liste 2 des instruments.
4. Une majoration de 25% est appliquée au montant global de la scolarité pour les élèves venant des communes extérieures.

La totalité des frais est à acquitter en un seul règlement au moment de l'inscription, avec possibilité de paiement en deux fois pour les familles ayant 2 élèves et plus.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'entériner la modification de la grille tarifaire ci-jointe.

Travaux préparatoires  
CA du 13 mars 2018  
CG du 20 mars 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

TARIFS 2018-2019 (coût à l'année)		
	1er et 2e élève(s)	à partir du 3e élève
Frais d'inscription	35	35
Formation musicale et Eveil Musical	50	25
<b>Cours d'instruments 1</b> basson, hautbois, flûte, clarinette, saxophone, cornet, trompette, cor, trombone, tuba, contrebasse, percussions* *option batterie : majoration de 50% au cours d'instrument	108	54
Location d'instrument	120	120
<b>Cours d'instruments 2</b> guitare, piano, violoncelle	Cycle 1	117
	Cycle 2	133
	Cycle 3	150
<b>Cours de Musique actuelle et Jazz</b> (à partir de 13 ans)	234	117

Les élèves participant à l'Harmonie depuis plus d'un an bénéficient de 75% de réduction sur leur cours d'instrument 1 sous condition d'assiduité

Les élèves qui sont sollicités pour participer à l'harmonie et qui, sans l'accord du directeur s'y refusent, devront payer leurs cours au tarif instruments 2

Pour les familles non-imposables (QF< ou = à 875€) réduction de 50% du prix des cours d'instrument ( présentation de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016)

Pour les élèves extérieurs à Bondue, majoration de 25% du coût global de la scolarité  
Possibilité de paiement en 2 fois à partir de 2 élèves d'une même famille.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le



ID : 059-215900903-20180328-18\_1\_18-DE